

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBÉRATION N°117/2022

L'an deux mil vingt-deux le 1^{er} décembre, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 novembre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice: 27

Présents: 21

Votants: 26

Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT - Mme Laurence DUPONT - Mme

DARCILLON - M. Nicolas BONJEAN - Mme VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE

Etait absente:

Mme Christiane ZELUS

OBJET:

FINANCES

Cimetière communal – Modalités de vente des concessions funéraires. Par délibérations n°143/2011 du 16 décembre 2011 et n°113-2015 du 15 octobre 2015, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des concessions et des cases de colombarium dans le cimetière communal de la façon suivante :

	Durée	Tarif
Concession		
Surface de 1 mx 2,5 m	30 ans	336 €
	Perpétuelle	644 €
Surface 2m x 2,5 m	30 ans	611 €
	Perpétuelle	987 €
Columbarium		
	15 ans	225€
	30 ans	450 €

Actuellement, le cimetière communal ne dispose que de très peu d'emplacements disponibles.

Or, le cimetière communal est majoritairement composé de concessions perpétuelles dont une grande partie présente des défauts d'entretien importants de la part des familles.

Accusé de réception en préfecture 063-216304709-20221201-117-2022-DE Date de télétransmission : 09/12/2022 Date de réception préfecture : 09/12/2022page 1 sur 2 Aussi, face à ce constat, auquel sont confrontées de nombreuses communes en France, il est proposé, à l'instar d'autres communes, dans un souci de bonne gestion de l'espace funéraire, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- de mettre fin à la vente de concessions perpétuelles ;
- de ne mettre en vente que des concessions soit pour une durée de 30 ans, soit pour une durée de 50 ans ;
- de fixer, en conséquence, les tarifs des concessions de la façon suivante :

	Durée	Tarif
Concession		
Surface de 1 mx 2,5 m	30 ans	336 €
	50 ans	644 €
Surface 2m x 2,5 m	30 ans	611 €
	50 ans	987 €

Par ailleurs, afin de répondre aux demandes des volvicois ne disposant pas de concessions et confrontés aux décès d'un proche, il est également proposé de ne plus permettre, à compter du 1^{er} janvier 2023, la vente de concessions par anticipation, afin de ne pas mobiliser des espaces pouvant rester libres pendant de nombreuses années.

Les durées et tarifs des cases de colombarium restent inchangés.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurent THEVENOT entendu, décide à compter du 1^{er} janvier 2023 par 21 voix « pour », 1 voix « contre » et 4 « abstentions » :

- De supprimer la vente de concessions perpétuelles ;
- De ne plus autoriser la vente de concessions par anticipation;
- D'autoriser la vente de concessions pour une durée de 30 ans ou pour une durée de 50 ans uniquement;
- De fixer, en conséquence, les tarifs des concessions de la façon suivante :

	Durée	Tarif
Concession		
Surface de 1 mx 2,5 m	30 ans	336 €
	50 ans	644€
Surface 2m x 2,5 m	30 ans	611 €
	50 ans	987 €

Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture

le :

Publié ou notifié

Le:

Le Maire, Laurent THEVENOT Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Accusé de réception en préfecture 063-216304709-20221201-117-2022-DE Date de télétransmission : 09/12/2022 Date de réception préfecture : 09/12/2022 Page 2 sur 2